

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1620

Rubrik: Syndicats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour qu'autonomie rime avec efficience

Le fédéralisme, principe fondamental du régime politique helvétique. L'affirmation sonne bien, mais la réalité apparaît moins brillante. Au fil des décennies, la Confédération s'est vue confier de multiples tâches. Pour l'essentiel elle en délègue l'application aux cantons qui deviennent ainsi des sous-traitants de l'Etat central.

Lorsque Berne accorde son aide financière aux cantons pour la réalisation de tâches qui leur sont communes, elle impose des conditions nombreuses et détaillées qui réduisent d'autant l'autonomie d'action du bénéficiaire. Cette centralisation rampante annule l'un des avantages majeurs de la structure fédérale, à savoir la possibilité d'expérimenter. Par ailleurs les cantons, en particulier les moins riches, ont tendance à gonfler les projets subventionnés puisqu'ils sont indemnisés en pour-cent de la dépense. Ce mode de faire ne

favorise ni l'efficacité de l'action publique ni l'efficience des flux financiers: le respect des dispositions réglementaires prime la réalisation des objectifs et impose un lourd travail administratif; l'affectation optimale des moyens n'est pas garantie.

Financer la responsabilité

La RPT vise d'abord à clarifier la distribution des tâches entre la Confédération et les cantons et à faire concorder responsabilité et financement. Mais il reste des tâches communes: dix-sept selon le projet de RPT. Prenons l'exemple de l'entretien des forêts. Aujourd'hui la Confédération soutient près de 1800 projets différents. Chacun a été examiné par l'administration cantonale concernée et par l'office fédéral compétent. Et il n'est pas rare qu'un projet puisse bénéficier de plusieurs subventions simultanées, toujours en fonction

de son coût. Avec la RPT, l'entretien des forêts fera l'objet d'une approche globale. La Confédération fixera les objectifs stratégiques. Puis elle négociera une convention pluriannuelle de prestations avec chaque canton, convention qui précisera les objectifs particuliers et le montant global de la subvention accordée. Les résultats obtenus seront soumis à évaluation.

De cette manière, les cantons retrouveront à double titre une marge de manœuvre appréciable. D'abord par la négociation des objectifs opérationnels, ensuite par la liberté d'affectation des ressources financières obtenues. D'autre part ce mécanisme doit améliorer l'efficacité de l'action publique, centrée sur des objectifs à atteindre plus que sur des règles à respecter. En dissociant le montant de la subvention de celui de la dépense, il doit aussi stimuler l'efficience des moyens engagés.

jd

Syndicats

La fusion fait la force

Au congrès fondateur de Bâle, le regroupement syndical, celui d'Unia, a été plébiscité. La réussite arithmétique, celle de l'addition des forces de chaque syndicat, les dizaines de milliers de membres de l'un plus les dizaines de l'autre est accomplie. Reste à passer de l'arithmétique à la dynamique.

Le premier défi est de conserver toutes les forces d'intervention sur le terrain tout en dégagant des moyens importants pour des tâches nouvelles de portée générale. Pour mémoire, rappelons l'insuffisance de la formation des représentants des travailleurs dans la gestion du second pilier, l'absence d'une politique exploitant l'influence que confèrent le placement et la gestion d'une fortune consi-

dérable qui est celle des travailleurs eux-mêmes. L'importance de la communication, donc de la presse syndicale, est aussi à prendre en compte par le nouveau syndicat.

De l'ancien régime sont à conserver l'esprit et l'originalité de chaque branche, si manifeste notamment dans l'apport de la FTMH. Or il est à craindre que le patronat ne profite de cette fusion pour prétendre ne plus se lier par des conventions collectives de branche, mais se contenter de discuter des accords d'entreprise. Unia ne pourra que s'opposer à cette tentative: le regroupement des forces syndicales ne signifie pas un affaiblissement du partenariat par branche.

La force numérique peut offrir une tentation d'intervenir priori-

tairement avec les outils de la démocratie directe. Souvent les syndicats ont tenté d'obtenir par voie d'initiatives populaires ce qu'ils ne pouvaient obtenir par la négociation. Mais cette voie, faute de majorité, s'est révélée infructueuse. On rappelle l'échec de l'initiative sur les 36 heures. On souhaite qu'Unia privilégie le terrain syndical, le recours aux instruments politiques, notamment le référendum qui reste la réponse légitime à l'influence patronale prépondérante sur les décisions gouvernementales. Reste à clarifier dans cette perspective la place dévolue à l'USS dont le rôle fédérateur, notamment en fonction des enjeux politiques, ne paraît plus clairement défini face à un poids lourd comme Unia.

ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Claude Hauser

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch